

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 647

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 51

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

Les mots :

« au I du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.